

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE KAMOURASKA



## AVIS PUBLIC

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Langlois, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Kamouraska que le comité administratif de la municipalité régionale de comté de Kamouraska a établi, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 tel que publié ci-après et qu'il a fixé à 9 h l'heure du début des séances ordinaires.

Le 28 janvier 2026	Le 26 août 2026
Le 25 février 2026	Le 23 septembre 2026
Le 25 mars 2026	Le 28 octobre 2026
Le 22 avril 2026	Le 11 novembre 2026
Le 27 mai 2026	Le 2 décembre 2026
Le 23 juin 2026	

Les séances ordinaires du comité administratif se tiendront à la salle du conseil des bureaux de la MRC, situés dans l'Édifice Claude-Béchard, au 235, rue Rochette, Saint-Pascal (Québec).

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Langlois, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Kamouraska que le conseil de la municipalité régionale de comté de Kamouraska a établi, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 tel que publié ci-après et qu'il a fixé à 20 h l'heure du début des séances ordinaires.

Le 14 janvier 2026	Le 8 juillet 2026
Le 11 février 2026	Le 9 septembre 2026
Le 11 mars 2026	Le 14 octobre 2026
Le 8 avril 2026	Le 25 novembre 2026
Le 13 mai 2026	Le 9 décembre 2026
Le 10 juin 2026	

Cet avis public, publié dans le journal « Le Placoteux », servira de publication d'avis public donné par les municipalités de Ville de Saint-Pascal et Ville de La Pocatière en vertu de l'article 345 de la Loi sur les cités et villes. De plus, cet avis public sera publié dans chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska en vertu de l'article 433 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Pascal, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025.

  
La directrice générale  
et greffière-trésorière,

Catherine Langlois